MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
NOUVELLE AQUITAINE

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Gironde

Dossier suivi par : CODATO Sylvie
Objet : Plat'AU - PERMIS DE DEMOLIR

Numéro : PD 033243 26 00010 U3301
Adresse du projet :20 / 3 Avenue de Verdun / BD DU 57 RI 33500 Libourne
Déposé en mairie le : 18/08/2026
Reçu au service le : 21/08/2026
Nature des travaux: 05088 Démolition bâtiment industriel

Demandeur :
SGAMI SUD-OUEST MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable listé en annexe. Les articles L.632-1 et L.632-2 du Code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord.

Fait à Bordeaux

Signé électroniquement par
Quitterie MARQUEZ
Le 07/09/2026 à 14:04

L'architecte des Bâtiments de France
Madame Quitterie MARQUEZ -

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de département par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cas où la décision d'urbanisme est prise au nom de l'État en application du b) de l'article L.422-1 ou de l'article L.422-2 du code de l'urbanisme, le préfet de région est compétent (Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) de Nouvelle Aquitaine - 54 rue Magendie, CS 41229 - 33074 Bordeaux) et doit être saisi dans les mêmes conditions.

Le contrôle de la conformité des travaux sera réalisé en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France en application des articles L.462-2 et R.462-7 du Code de l'urbanisme.

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Site Patrimonial Remarquable de Libourne